

Paris, le 7 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ASSURANCE VIE, UN PRODUIT PLUS SÉLECTIF ET QUALITATIF

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

En juillet, l'assurance vie a enregistré sa dixième collecte nette positive avec 1,1 milliard d'euros, selon la Fédération Française de l'Assurance. Cette collecte s'érode depuis le mois de mars où elle s'élevait à 1,9 milliard d'euros. En règle générale, le mois de juillet réussit bien à l'assurance vie qui, a lors de ces dix dernières années, connu une seule décollecte, en 2020. Le montant de la collecte moyenne était supérieur à 2 milliards d'euros. Le résultat du mois de juillet témoigne du fait que les épargnants restent prudents. Il n'y a pas eu, pour le moment, de rattrapage par rapport à la période de décollecte de l'année 2020. Depuis le début de l'année, la collecte nette a été de 12 milliards d'euros, contre -4 milliards d'euros en 2020. En 2019, avant la crise sanitaire, sur les sept premiers mois de l'année, la collecte avait été 17 milliards d'euros.

Au mois de juillet, les cotisations brutes se sont élevées à 12,7 milliards d'euros, en retrait d'un milliard d'euros par rapport au mois de juin 2021. Elles sont inférieures à celles du mois de juillet 2019 (13,4 milliards d'euros). Les unités de compte ont représenté 38,5 %, en juillet, de la collecte brute. Le montant des prestations versées sur le mois de juillet 2021 s'est élevé à 11,6 milliards d'euros contre 12,3 milliards d'euros en juin et 10,8 milliards d'euros en juillet 2020.

Fin juillet 2021, les encours des contrats d'assurance vie atteignent 1 848 milliards d'euros, en progression de +5 % sur un an.

Dans un contexte anxieux sur l'avenir des retraites, le Plan d'Épargne continue sa montée en puissance. Il bénéficie d'un avantage fiscal à l'entrée et d'une sortie en capital fortement appréciée par les ménages. En juillet, selon la Fédération Française de l'Assurance, 100 000 personnes supplémentaires ont souscrit un PER (dont 60 000 nouveaux assurés et 40 000 issus de contrats transférés). Les versements sur les PER ont atteint 844 millions d'euros, dont 370 millions d'euros de cotisations et 474 millions d'euros au titre de transferts d'autres contrats d'épargne retraite. Sur les sept premiers mois de l'année, les PER ont bénéficié de 2,7 milliards d'euros de cotisation. Au 31 juillet 2021, le nombre d'assurés par un PER avoisine les 2 millions. Les encours s'élèvent à plus de 22 milliards d'euros dont la moitié en unités de compte grâce notamment à la gestion pilotée.

L'assurance vie devient un produit plus sélectif et qualitatif, les assurés devant accepter une part de risque plus élevée. Avec la baisse de leur rendement, les fonds euros sont moins attractifs. Certains assurés refusent de prendre des risques sur 30 ou 40 % de leurs versements et préfèrent y renoncer. Ces épargnants optent alors pour les livrets d'épargne réglementée et les livrets bancaires fiscalisés qui bénéficient de la garantie en capital, voire pour les dépôts à vue dont l'encours a dépassé 500 milliards d'euros en juin. L'assurance vie est de plus en plus un concurrent du compte titre ou du Plan d'Épargne en Actions. Elle se distingue néanmoins en offrant toujours un volet sécurisé avec les fonds euros et d'avantages fiscaux ainsi que de la possibilité de déroger au droit de la succession.

Après avoir épargné, essentiellement en liquidités de 120 à 140 milliards d'euros de plus qu'en période normale, depuis le mois de mars, les ménages n'ont pas encore décidé de les réaffecter. La cassette « covid » reste pleine. Les ménages souhaitent, pour le moment, conserver un fort volume d'épargne de précaution afin de parer à toutes les éventualités, le niveau élevé d'incertitudes sur le plan sanitaire et économique expliquant cette prudence. Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, les crises successives ont amené les Français à maintenir un niveau plus élevé de liquidités.

Contacts presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr